



GUIDE du LOGEMENT



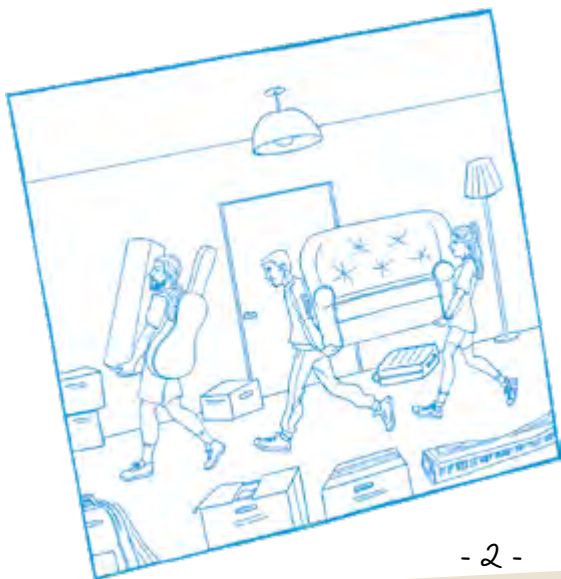
2026-2027

Bordeaux et sa métropole connaissent depuis quelques années une raréfaction des logements étudiants. Après les résultats du baccalauréat et au moment de la rentrée universitaire, vous serez nombreux à chercher un logement.

Alors pour mettre toutes les chances de votre côté, préparez-vous solidement et suivez le guide.

SOMMAIRE

- > La recherche du logement: anticipez 3
- > Quelques conseils 5
- > Les modes d'habitat existants 6
- > Le logement pour les étudiants
en situation de handicap 9
- > STUDAPART 10
- > Bons plans 11
- > Les aides financières 12
- > Budget mensuel 14
- > Nos campus & sites 16



La recherche du logement: anticipez!

Définissez votre budget pour le 1^{er} mois et le reste de l'année

→ rubrique **Budget mensuel** p. 14

Bien connaître à l'avance votre budget et les frais à couvrir chaque mois de l'année vous permettra de choisir un logement adapté à vos moyens.

- Prévoyez de quoi payer un éventuel **hébergement temporaire** à votre arrivée et de quoi régler les autres frais obligatoires à l'installation dans le logement. Le 1^{er} mois vous devrez payer : le 1^{er} mois de loyer + le dépôt de garantie + les frais d'agence/de dossier + du mobilier le cas échéant.
- Le reste de l'année : en plus des factures EDF/GAZ et Internet qui ne sont pas comprises dans les charges (généralement incluses dans votre loyer si vous êtes en résidence étudiante), n'oubliez pas de prendre en compte **les autres frais qui ne sont pas relatifs au logement** : les études, le transport, les courses, ainsi que vos loisirs, etc.
- Vous pouvez faire une **estimation de l'aide au logement** auprès de la CAF, qui vous permettra de connaître le montant éventuel dont vous pourriez bénéficier chaque mois.

→ caf.fr

Trouver un logement

- + calculer son budget étudiant
- + identifier les aides au logement

"Mon logement étudiant"

→ monlogementetudiant.beta.gouv.fr/

Les questions utiles à se poser

Un logement seul ? Une chambre chez l'habitant ? Une colocation ?
Logement bien desservi par les transports en commun ? Proche des commerces ou proche de mon campus ?

Pendant les visites

- ✖ Quand le logement est-il disponible ?
- ✖ Les charges sont-elles comprises dans le loyer ? Si non, lesquelles ? (eau, électricité, gaz)
- ✖ Quel dépôt de garantie ? Acceptez-vous la garantie Visale ?
- ✖ Le logement est-il accessible ? (si handicap)
- ✖ Le logement est-il éligible aux APL ?

Constituer son dossier locatif

Rendez-vous aux visites avec votre dossier locatif déjà constitué afin de gagner du temps !

× **La liste des pièces qui vous seront demandées :**

- pièce d'identité: carte d'identité, passeport ou titre de séjour valide
- carte étudiante ou certificat de scolarité
- justificatif de domicile (si vous étiez locataire)
- justificatif de ressources
- avis d'imposition.

× **Il est inutile de fournir :**

- > carte Vitale
- > relevé de comptes bancaires
- > attestation d'absence de crédit ou de dette.

Dossier facile

Le dossier de location numérique de l'État simplifie la gestion et la création du dossier locatif en ligne.

→ dossierfacile.fr

× **Les documents que devra fournir votre garant (parents, famille) :**

- > pièce d'identité
- > justificatif de domicile
- > justificatif de situation professionnelle
- > justificatif de ressources
- > avis d'imposition.

Si votre garant est un organisme, un certificat devra être fourni.

En cas d'absence de garant

× **La garantie VISALE**

Ce dispositif, totalement gratuit, se porte garant pour les étudiants de moins de 30 ans. Il vous permettra de renforcer votre dossier locatif et de couvrir vos loyers en cas de difficulté de paiement.

La procédure s'effectue en ligne. Vous obtiendrez votre certificat de garantie en moins de 48 h, sous condition que votre demande soit complète et conforme.

→ visale.fr

× **D'autres dispositifs alternatifs de garanties privées existent.**

Exemple : la garantie GarantMe est payante et acceptée par les résidences étudiantes privées. Ce dispositif est une solution alternative pour les étudiants de plus de 30 ans ne pouvant bénéficier de la garantie Visale.

→ garantme.fr

Quelques conseils

Attention aux arnaques

Par exemple, les loyers trop bas par rapport au marché immobilier.

Ne versez jamais d'argent

en espèces et ne réglez ni loyer ni caution avant d'avoir signé le bail.

Ne passez pas par des « marchands de listes »

qui vous proposent une liste de logements en échange d'argent mais sans garantie de trouver un logement.

N'attendez pas la veille de votre rentrée

pour trouver un logement (au moment de la rentrée universitaire, les offres de logements se font plus rares et votre recherche deviendra un véritable parcours du combattant).

Il est préférable de réserver un logement et de payer un loyer

pendant quelques semaines supplémentaires même si on ne l'occupe pas... Le moment idéal pour trouver un appartement se situe entre les résultats du bac et mi-août au plus tard.

Prioriser ses démarches

- Définir son budget
- Dossier locatif complet
- Garants physique (ami ou famille)
- Démarche Visale
- Lister et contacter les résidences étudiantes près de mon campus
- Souscrire une assurance habitation (obligatoire) auprès d'une mutuelle, d'une banque ou d'un assureur privé, dès que vous aurez trouvé le logement et avant votre rendez-vous pour la remise des clefs.

Les modes d'habitat existants

Trouver des annonces

- > acheter-louer.fr
- > appartager.com
- > entrepaticuliers.com
- > jesuisunjeune.com
- > keysper.fr
- > lacartedescolocs.fr
- > leboncoin.fr
- > locservice.fr
- > lokaviz.fr
- > pap.fr
- > paruvendu.fr
- > seloger.com
- > bienici.com

Le logement privé €€€

Le logement appartient à un particulier, la location se fait soit directement via le propriétaire, soit via une agence immobilière. Les logements peuvent être loués vides ou meublés.

Résidences étudiantes privées €€€

- > Dossier en ligne
- > Nexity Studéa, Les Belles Années, Student Factory, Study'O, Twenty Campus, UXCO, Les Estudines, Studélites, etc...

La chambre chez l'habitant €

Vous louez une chambre dans le logement d'un particulier et partagez avec lui et sa famille la cuisine et la salle de bain. Certains partagent la pièce à vivre, d'autres non. De même que certains proposent les forfaits avec petit-déjeuner et le repas du soir et d'autres non. Le contrat de location doit détailler les prestations.

× Dispositif Un Deux Toit

Plateforme de la région Nouvelle-Aquitaine qui rassemble toutes les annonces de chambre chez l'habitant à prix abordable.

→ operationundeux toit.fr

€ = loyer < 400 €

€€ = loyer entre 400 et 600 €

€€€ = loyer > 600 €

Le logement en résidence universitaire du Crous €

- Des chambres, traditionnelles ou rénovées, et des studios.

Il s'adresse prioritairement aux étudiants boursiers du gouvernement français (BGF), ainsi qu'aux **étudiants internationaux inscrits en master ou en doctorat**.

Si vous souhaitez loger dans une résidence du Crous, il va falloir vous y prendre très tôt. Les demandes de logement sont à effectuer au plus tard jusqu'au 15 mai, en complétant un dossier social étudiant. Si vous n'avez pas déposé votre demande dans les délais, il est possible de vous inscrire sur liste d'attente

→ messervices.etudiant.gouv.fr

Les étudiants internationaux en doctorat et en master sont éligibles à un logement Crous et peuvent faire une demande de logement messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « Vous loger » à partir de la deuxième semaine de juillet, sous réserve de disponibilité. L'éligibilité ne garantit pas l'obtention d'un logement au sein d'une résidence Crous.

Habitat jeunesse solidaire €€

Jeunesse Habitat Solidaire propose plus de 550 logements meublés, accessibles et de qualité à Bordeaux, Talence et Pessac accessibles

aux étudiants jusqu'à 25 ans. L'association accompagne les jeunes vers l'autonomie en leur offrant un cadre bienveillant fondé sur la solidarité, la diversité, l'engagement citoyen et le respect de chacun. Plus de 300 animations collectives par an renforcent la vie de groupe et l'insertion sociale.

Découvrez les résidences :

→ jhas.fr/les-residences

Demande en ligne

→ jhas.fr/demande-de-logement-accompagne

Logement temporaire

Pour vous poser le temps de trouver un logement pérenne :

- Auberge de jeunesse de Blanquefort
→ hifrance.org/auberges-de-jeunesse/blanquefort
- Réservation de logement
→ airbnb.fr
- Auberge de jeunesse de Bordeaux
→ aubergebarbey.com
- Central Hostel
→ centralhostel.fr/nos-destinations/bordeaux/dortoir-bordeaux
- Auberge de jeunesse Hostel20
→ hostel20-bordeaux.com/dortoir-bordeaux

Le logement intergénérationnel : vivre avec une personne âgée

Vous logez avec une personne âgée en échange d'un loyer plus abordable, vous vous engagez également à partager du temps et assurer de simples services auprès du senior.

Association Ensemble2générations
→ ensemble2generations.fr

Association Vivre Avec
→ logement-solidaire.org

Les résidences

x Bailleurs sociaux

Les logements sociaux (dits aussi « HLM ») sont des logements gérés par des bailleurs sociaux. Un logement social peut être une chambre, un studio, un T2, etc.

La demande se fait en ligne. Le délai d'attribution d'un logement social peut être très long

→ demande-logement-social.gouv.fr

Dispositif YELLOME

logements réservés aux étudiants
→ domofrance.fr

Liziloc de Aquitanis
→ liziloc.fr

La colocation

Vivre en colocation, c'est faire le choix de partager un logement plus grand avec une ou plusieurs personnes. C'est donc l'un des modes de logement les moins chers qui existent, mais qui ne convient pas forcément à tout le monde : il faut avoir envie de le partager tous les jours...

Deux types de baux existent pour ce mode d'habitat :

- > le bail unique sur lequel figurent tous les colocataires (mais attention à la clause de solidarité qui lie les locataires entre eux jusqu'à la fin du contrat !)
- > le bail individuel pour chaque locataire (le bailleur doit donner son accord pour l'accueil de nouveaux colocataires)

x Les Kolocations à Projets Solidaires (KAPS)

Ce projet permet aux étudiants de trouver une colocation tout en s'engageant bénévolement dans des activités pour animer un quartier avec ses habitants. L'étudiant doit se rendre disponible plusieurs heures par semaine, de septembre à juin.

→ rejoins.afev.org/kaps/bordeaux

x Coopcoloc

Les bailleurs sociaux confient des logements à l'ACLEF, qui crée ainsi des colocations étudiantes à un prix plus abordable.

En savoir plus et candidater :

→ coopcoloc.fr

Le logement pour les étudiants en situation de handicap

Plusieurs pistes

Vous pouvez formuler une demande de logement adapté auprès du Crous.

Pour cela, il faut saisir son dossier social étudiant (DSE) et remplir la fiche spécifique à renvoyer par mail au service social du CROUS.

Télécharger la fiche :

→ crous-bordeaux.fr/se-loger/je-cherche-un-logement-crous-bordeaux-aquitaine/handicap-demande-de-logement/

Carte interactive des logements accessibles du Crous :

→ trouverunlogement.lescrous.fr/accessibility-map

Vous pouvez effectuer une demande de logement social en ligne :

→ demande-logement-social.gouv.fr/index

Votre dossier sera jugé prioritaire en tant que personne en situation de handicap.

Sur les plateformes de logement (Lokaviz, Studapart, etc.), des filtres permettent de sélectionner les annonces proposant des logements adaptés.



Logez-vous en toute confiance avec Studapart, partenaire logement de l'université de Bordeaux

Studapart accompagne les étudiants de l'UB dans leur recherche de logement partout en France grâce à une plateforme dédiée et des avantages exclusifs.

Avantages partenaires

- > -15 % sur les frais de réservation Studapart
- > Remboursement de 3 mois d'assurance habitation après votre départ (à partir de 4 mois de réservation).

Services inclus

- > Annonces vérifiées et sécurisées
- > Dossier prioritaire auprès des résidences et agences partenaires
- > Garantie possible sur demande
- > Assurance annulation en cas d'imprévu
- > Protection contre la fraude, l'annulation de dernière minute

Accompagnement personnalisé

- > Office Hours en visio
(10 min) de mai à septembre :
Lien de réservation
- > Ligne téléphonique dédiée : mardis et jeudis
de 17 h à 18 h :
+33 9 70 70 02 70

✕ **Contact: contact@studapart.com**

Bons plans

Équipez-vous!

L'association **Etu'Récup** vous propose du mobilier, de l'électroménager et de la vaisselle d'occasion à des tarifs très abordables.

L'association anime également différents ateliers : entretien et réparation de vélo, couture, zéro déchet, bois et électro-info.

Vous trouverez toutes les informations sur leur site internet

→ eturecup.org

Aide juridique

× L'association Adil de la Gironde

L'Agence départementale d'information sur le logement offre aux étudiants des conseils complets et gratuits leur permettant de connaître les droits et devoirs en tant que locataires. En cas de conflit avec un bailleur, ils pourront vous accompagner et répondre à vos interrogations

→ adil33.org

× La clinique du droit

Service gratuit d'aide et d'accompagnement juridique de l'université de Bordeaux

→ cliniquedudroit.fr

Déménagement et livraison

Atelier Remuménage propose des services de déménagement solidaire et écologique avec un tarif adapté aux ressources des bénéficiaires ainsi qu'un accompagnement pour toutes les étapes qu'impliquent un déménagement.

→ atelier-remumenage.org



Les aides financières

Aide pour le logement (APL)

- En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier d'une aide pour le logement de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Le montant de l'aide varie en fonction du type de logement (meublé ou non) et du loyer.
- Vous pouvez percevoir l'APL ou bien elle peut être versée directement à votre propriétaire, bailleur social ou résidence étudiante.

Étudiants internationaux

Pensez à vérifier votre éligibilité aux APL sur le site de la CAF.

→ caf.fr

Le 1^{er} paiement est effectué 2 mois après la demande. Si vous faites une demande en septembre, votre droit sera ouvert en octobre et vous recevrez votre 1^{er} paiement début novembre.

Estimation du montant et demande à effectuer en ligne sur :

→ caf.fr

Avance LOCA-PASS

Si vous êtes un étudiant boursier, en stage ou salarié, vous pouvez aussi bénéficier de l'avance LOCA-PASS pour financer votre dépôt de garantie sous la forme d'un prêt sans intérêt (jusqu'à 1200 €, remboursement en 25 mois max).

→ [actionlogement.fr/
t-avance-loca-pass](http://actionlogement.fr/t-avance-loca-pass)



ATTENTION

Une chambre de moins de 9 m² n'est pas considérée comme telle, et n'ouvre donc pas droit aux aides au logement.

L'aide MOBILI-JEUNE®

Si vous êtes alternant, vous pouvez bénéficier d'une aide financière, mise en place par Action Logement, jusqu'à 100 € par mois maximum pour prendre en charge une partie du loyer.

Plus d'infos et démarche :

→ [actionlogement.fr/
l-aide-mobili-jeune](http://actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune)

Les chèques énergie

Ils permettent de financer les frais en lien avec les dépenses d'énergie (électricité/gaz). Les étudiants peuvent en bénéficier sous réserve du plafond d'éligibilité. Vérifiez votre éligibilité :

→ chequeenergie.gouv.fr

TBM Tarification solidaire

→ [tarificationsolidaire.bordeaux-
metropole.fr/Accueil.aspx](http://tarificationsolidaire.bordeaux-metropole.fr/Accueil.aspx)

Quelques définitions

- > **Garant/Caution** : un tiers (famille, ami, organisme ou association) s'engage auprès du propriétaire à prendre en charge les loyers en cas d'impayés.
- > **Dépôt de garantie** : montant versé au propriétaire dès l'entrée dans le logement. Cette somme d'argent est conservée par le propriétaire tout au long de la location et sera restituée au locataire dès sa sortie du logement. Si toutefois, lors de la sortie du logement, des travaux sont nécessaires en raison de dégradations causées par le locataire, le propriétaire est en droit d'utiliser partiellement ou totalement le dépôt de garantie pour les financer.
- > **Préavis** : lorsqu'un locataire souhaite mettre fin à un contrat de location, il doit en informer le propriétaire et lui adresser une lettre recommandée avec accusé de réception selon les délais prévus.
- > **APL** : aide personnalisée au logement attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Cette aide financière est versée chaque mois à partir du second mois à l'entrée du logement, elle peut être versée au locataire ou au propriétaire qui déduira la somme perçue sur votre loyer.

Abréviations décryptez les annonces !

- > **ASC** : Ascenseur
- > **BE** : Bon état
- > **CC** : Charges comprises (= eau froide, électricité et gaz); les charges locatives en complément du loyer sont comprises dans le prix mentionné
- > **HC** : Hors charges; le prix du loyer affiché ne comprend pas les charges locatives
- > **MB** : Meublé
- > **NF** : Neuf
- > **RDC** : Rez-de-chaussée
- > **SDB** : Salle de bains
- > **Studio/T1*** : logement avec une pièce principale
- > **T2/F2** : logement avec une pièce principale et une chambre
- > **T3/F3** : logement avec une pièce principale et deux chambres
- > **TBE** : Très bon état

**T et F (suivies de 1/2/3/4, etc) : nombre de pièces du logement. T1 bis/T2 bis/T3 bis : logement dont une pièce est suffisamment grande pour être divisée en deux espaces. Les cuisines, salles de bain ne sont pas comptées.*

NOS CAMPUS & sites

BORDEAUX CAUDÉРАН

> Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)



MÉRIGNAC

> Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)



MÉRIGNAC

Institut Evering :
ingénierie aéronautique



Mérignac

BORDEAUX Campus Carreire

> Collège des Sciences de la santé



PESSAC

Campus Montesquieu

> Collège Droit, science politique, économie et gestion

> Faculté des STAPS

(Sciences et techniques
des activités physiques et sportives)



Pessac

GRADIGNAN

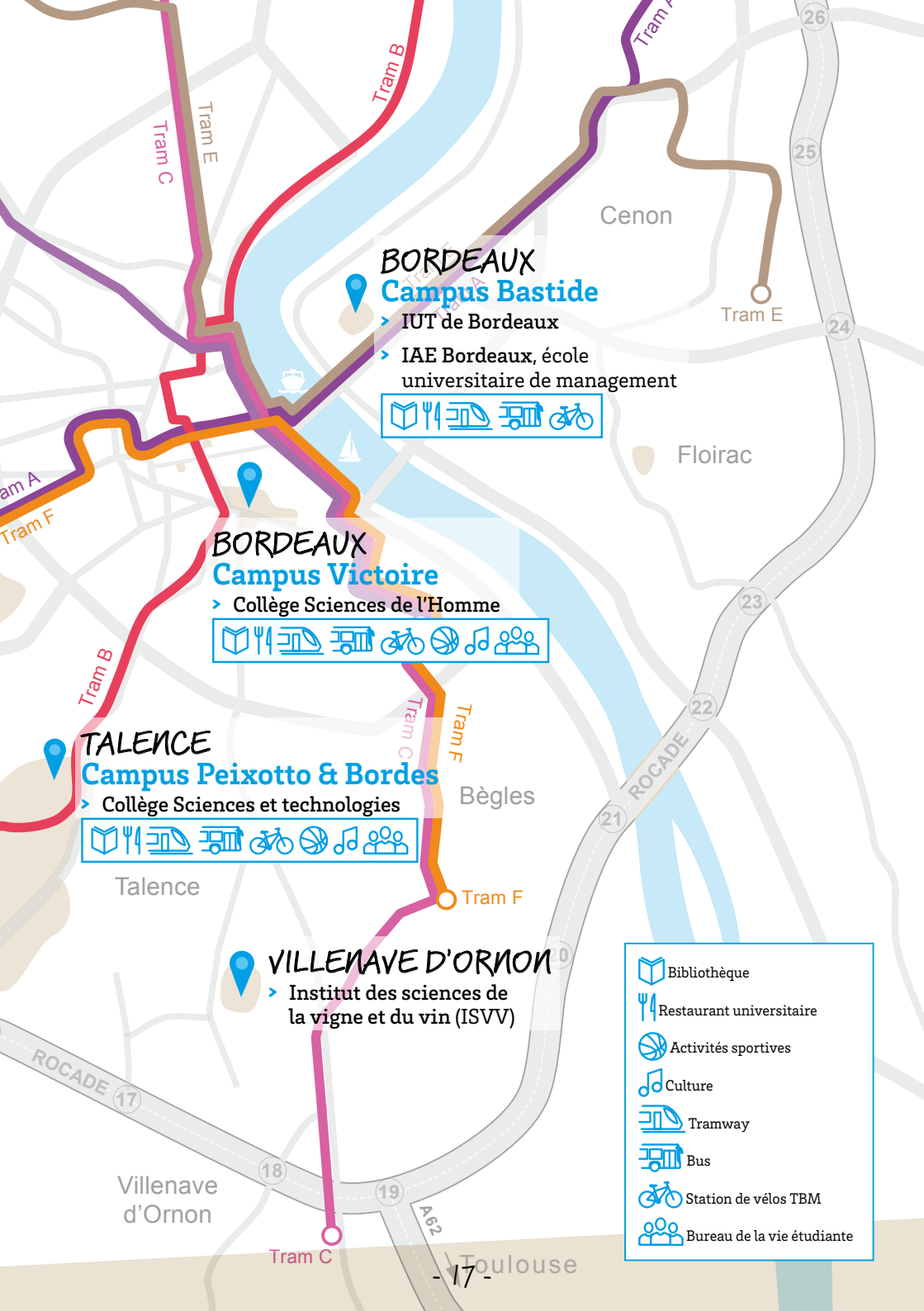
> IUT de Bordeaux



Gradignan

Campus en région Nouvelle-Aquitaine





BORDEAUX Campus Bastide

- > IUT de Bordeaux
- > IAE Bordeaux, école universitaire de management



BORDEAUX Campus Victoire

- > Collège Sciences de l'Homme



TALENCE Campus Peixotto & Bordes

- > Collège Sciences et technologies



VILLENAVE D'ORNON

- > Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV)

- Bibliothèque
- Restaurant universitaire
- Activités sportives
- Culture
- Tramway
- Bus
- Station de vélos TBM
- Bureau de la vie étudiante





Contact

Bureau de la vie étudiante
→ bve.logement@u-bordeaux.fr



→ [@bveunivbordeaux](https://www.instagram.com/bveunivbordeaux)

En savoir +

[u-bordeaux.fr](https://www.u-bordeaux.fr)